



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 1^{er} août 2022 à 20 h 00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent: Monsieur Florent Raymond

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon ainsi qu'un (1) citoyen.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 4 juillet 2022
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Réserve - Conciliation 2021
 - 2.6. Désignation d'un célébrant municipal pour les unions civiles sur le territoire de Saint-Alexandre
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Utilisation de la réserve incendie pour le paiement du camion autopompe incendie
 - 3.3. Nomination de deux lieutenants et d'un éligible au sein du service de sécurité incendie de Saint-Alexandre
4. TRANSPORT
 - 4.1. Fin de probation - Employé aux travaux publics
 - 4.2. Octroi de contrat - Gravier pour les accotements des routes municipales
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-397 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens
 - 7.3. Adoption du 1er projet de règlement 22-397 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens
 - 7.4. Désignation d'un fonctionnaire désigné pour l'émission des permis et certificats au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport
 - 8.2. Demande d'aide financière dans l'entente de développement culturel de la MRC du Haut--Richelieu - Projet d'étude de faisabilité concernant le presbytère de Saint-Alexandre
 - 8.3. Octroi de contrat - Mandat en architecture pour une étude de faisabilité concernant le presbytère de Saint-Alexandre
 - 8.4. Cessation du support comptable à l'Association des loisirs de Saint-Alexandre
9. RETOUR DES COMITÉS
10. AFFAIRES DIVERSES
11. CORRESPONDANCE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-08-162

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

22-08-163

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

22-08-164

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2022 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 168 844,12 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

| | | | |
|---------------------------|-----------------|------|--------------|
| Prélèvements automatiques | 4472 à 4500 | pour | 52 115,27 \$ |
| Chèques fournisseurs | 82860 à 82910 | pour | 59 615,43 \$ |
| Rémunération | 502523 à 502611 | pour | 57 113,42 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de juillet 2022, totalisant une (1) plainte, est déposé devant le conseil.

22-08-165

Réserve - Conciliation 2021

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'autoriser :

1. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve aqueduc au montant de 52 645.94\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021 ;

2. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve égouts au montant de 45 787.18\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021 ;

3. Un transfert de la réserve des matières résiduelles vers le surplus accumulé non affecté au montant de 5 019.91\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021 ;

4. Un transfert de la réserve de l'Association des loisirs de Saint-Alexandre (ALSA) vers le surplus accumulé non affecté au montant de 6 837.63\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021 ;

5. Un transfert de la réserve Subventions aide aux familles vers le surplus non affecté au montant de 2 663.28\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021 ;

6. Un transfert de la réserve Subventions pour les toilettes vers le surplus non affecté au montant de 194.20 \$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021 ;

7. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la réserve des carrières et sablières au montant de 138 000\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

22-08-166

Désignation d'un célébrant municipal pour les unions civiles sur le territoire de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE le Directeur de l'état civil du Québec permet de nommer un célébrant municipal pour les unions civiles sur le territoire de Saint-Alexandre pour la durée du mandat de 2021-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de nommer monsieur Yves Barrette, maire de Saint-Alexandre, comme célébrant pour les unions civiles de Saint-Alexandre jusqu'à la fin de l'actuel mandat, soit le 10 octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de juillet 2022 représentant les sorties suivantes :

- 3 appels incendies
- 2 appels premiers répondants

22-08-167

Utilisation de la réserve incendie pour le paiement du camion autopompe incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a procédé à l'acquisition d'un nouveau camion autopompe pour le service incendie conformément à la résolution 21-03-84 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre avait mis en place une réserve financière pour le service incendie afin de réduire le montant d'emprunt pour l'acquisition du nouveau camion autopompe incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu de désaffecter le montant de 130 000 \$ se trouvant dans la réserve incendie afin de procéder au paiement pour l'acquisition du nouveau camion autopompe incendie.

Adoptée à l'unanimité

22-08-168

Nomination de deux lieutenants et d'un éligible au sein du service de sécurité incendie de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a reçu un avis de démission pour un poste de lieutenant ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie a procédé à des entrevues afin de nommer deux nouveaux lieutenants et un éligible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

DE nommer messieurs David St-Denis et Olivier Tremblay comme nouveaux lieutenants pour le service de sécurité incendie de Saint-Alexandre ;

DE nommer monsieur Matthew L'Écuyer à titre d'éligible pour le service de sécurité incendie de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

4. **TRANSPORT**

22-08-169

Fin de probation - Employé aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à l'embauche d'un nouvel employé aux travaux publics conformément à la résolution 22-05-99 ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination était sujette à une période de probation de trois mois ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yan Robitaille, responsable des travaux publics, a procédé à l'évaluation de l'employé aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics et le directeur général et greffier-trésorier se déclarent satisfaits des résultats obtenus à la suite de l'évaluation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'entériner la nomination de monsieur Michaël Picard au poste d'employé aux travaux publics de Saint-Alexandre et de lui octroyer le statut d'employé permanent à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

22-08-170

Octroi de contrat - Gravier pour les accotements des routes municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit racheter du gravier afin de faire les accotements des routes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a obtenu deux offres de prix pour le gravier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'octroyer le contrat pour l'achat de gravier à Construction Techroc pour un montant de 38\$ par tonne métrique plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de juillet 2022, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant vingt (20) permis est déposé au conseil.

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-397 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant une modification au règlement de zonage numéro 20-366 afin d'y intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, madame Marie-Eve Denicourt dépose une copie du projet de règlement 22-397 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens.

22-08-171

Adoption du 1er projet de règlement 22-397 modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre a adopté le *Règlement de zonage numéro 20-366* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est régie par le *Code municipal* et est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que le *Règlement de zonage numéro 20-366* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun d'autoriser et d'encadrer les garderies pour chiens sur son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 1er août 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement 22-397, *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 20-366 afin d'intégrer des dispositions concernant les garderies pour chiens* ;

De transmettre une copie du projet de règlement ainsi que la présente résolution à la MRC du Haut-Richelieu conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QU'une consultation publique sur ledit projet de règlement aille lieu le mardi 6 septembre 2022 à 19h30 à l'hôtel de ville de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

22-08-172

Désignation d'un fonctionnaire désigné pour l'émission des permis et certificats au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale sera à nouveau en absence prolongée pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une ressource afin de pouvoir délivrer les permis durant l'absence de l'inspectrice municipale ;

CONSIDÉRANT QUE madame Aurée Pelchat n'est plus disponible en raison de ses nouvelles fonctions à la Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Zniber, inspecteur municipal à Henryville, accepte de donner un coup de main à la municipalité de Saint-Alexandre durant l'absence de Louise Nadeau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'autoriser monsieur Maxime Zniber à émettre des permis et certificats au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre jusqu'au retour en poste de Louise Nadeau à titre d'inspectrice municipale.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier.

22-08-173

Demande d'aide financière dans l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu - Projet d'étude de faisabilité concernant le presbytère de Saint-Alexandre

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

DE déposer une demande d'aide financière de 10 000\$ à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2023 pour le projet *Étude de faisabilité concernant le presbytère de Saint-Alexandre* ;

DE désigner monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de Saint-Alexandre, pour agir à titre de représentant officiel de l'organisme ainsi que signataire des documents relatifs à la demande d'aide financière ;

QUE le demandeur s'engage pour une contribution financière de 31 %, soit 4 500\$;

QUE le demandeur s'engage également à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel une visibilité proportionnelle au financement obtenu, dont notamment la bannière graphique fournie par la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

22-08-174

Octroi de contrat - Mandat en architecture pour une étude de faisabilité concernant le presbytère de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, en partenariat avec la Fabrique de Saint-Alexandre, veut connaître l'état du presbytère ainsi que le potentiel d'un tel bâtiment pour une utilisation publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a demandé des prix afin d'avoir une évaluation architecturale auprès de six fournisseurs potentiels ;

CONSIDÉRANT QUE quatre offres de service ont été reçues dans les délais impartis ;

CONSIDÉRANT QU'après analyses, l'offre de service de MA-Architectes Inc. a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'octroyer le mandat d'architecture pour une étude de faisabilité concernant le presbytère de Saint-Alexandre à MA-Architectes Inc. pour un montant de 8 800\$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de service au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre ;

DE payer l'acompte de 25 % prévu à l'offre de service, soit 2 200 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

22-08-175

Cessation du support comptable à l'Association des loisirs de Saint-Alexandre

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre est une association à but non lucratif indépendante de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité de Saint-Alexandre s'occupe de la comptabilité et des opérations financières de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de séparer les deux organismes sur la question de la gestion financière et comptable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu :

D'annoncer à l'Association des loisirs de Saint-Alexandre que la Municipalité de Saint-Alexandre ne fera plus la gestion comptable et financière de l'association à partir de janvier 2023 ;

DE demander à l'Association des loisirs de Saint-Alexandre d'ouvrir un compte de banque pour l'organisme ;

DE verser dans le compte de banque de l'organisme le montant de la réserve des loisirs au 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

9. **RETOUR DES COMITÉS**

Aucun comité ne s'est réuni durant le mois.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun point n'a été ajouté.

11. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de juillet 2022.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

22-08-176

13. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 34.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire